

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09432 Société : Royal air maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HABIB HABIB

Date de naissance :

05/05/1965

Adresse :

Essaouira APP 2 EL GADS Résidence Fajr

Cadi Berhoussi Case

Tél. : 0661 41 53 46

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. HABIB Abdellah
طبيب اخصائي في التغذية والدراسات والقضاء على الحفاظ على المرضى
Medecin spécialiste en Cardiologie et l'Hyper tension Artérielle
Rés. Nawada Imm. A App. 8 Bd. Ibn Tachfine Casablanca
Tél/Fax : 0522 62 62 94 - Gsm : 0664 42 72 72

Date de consultation :

Zineb Zaiton

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HTA - DM - Hypertension

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 05/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Habib

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/07/2013	1	CSC	G	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE A 10, rue GIG-102-CA 75035 Paris Tel. 05 42 32 23 23	11/01/23	213,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	18/01/2013	B380	380,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

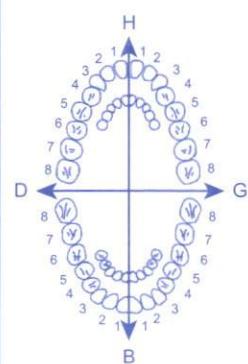
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
12	21433552
00	00000000
00	00000000
11	11433553



(Création, remont, adjonction)

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Darif Abdellatif

Médecin spécialiste
en maladies Cardiovasculaires
et l'hypertension artérielle



الدكتور ضريف عبد اللطيف

طبيب اخصاصي
في أمراض القلب والشرايين
وارتفاع الضغط الدموي

Casablanca, le

17/01/2023

Zehri R Zineb

10 Ante arachyl

42-0-42

21-0-3

0-0-1

22-0-6 liboux



100 f

12-0-6



1-00

24-0-3

(3) I modna 500

PHARMACIE
Ibn Tachfine
Doss 526
Tél : 05 22 62 94

24-0-3

(10) benzylgau 100



100 f

الدكتور ضريف عبد اللطيف

Docteur DARIF Abdellatif

طبيب اخصاصي في أمراض القلب والشرايين وارتفاع الضغط الدموي

Medecin Spécialiste en Cardiologue et l'Hypertension Artérielle

Rés. Mawada Imm. A Apt. 8 Bd. Ibn Tachfine Casablanca

Tél/Fax : 0522 62 62 94 - GSM : 0664 42 72 72

5: 2362

PHARMACIE AL HAMD
Imm. G26 - 4th fl.
Al Qods 58 - 1030 Casablanca
Tél : 05 22 73 03 71



6 118001 102020
Levthyrox® 100 µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 24,40 DH

7862160342



6 118001 102020
Levthyrox® 100 µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 24,40 DH

7862160342



6 118001 102020
Levthyrox® 100 µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 24,40 DH

7862160342

Librax® 5/2,5 mg ☒

30 comprimés dragéifiés



6 118000 280019

OT:22176 PER:12/2025
PPV:21,00 DH

Librax® 5/2,5 mg ☒

30 comprimés dragéifiés



6 118000 280019

OT:22176 PER:12/2025
PPV:21,00 DH

Librax® 5/2,5 mg ☒

30 comprimés dragéifiés



6 118000 280019

OT:22176 PER:12/2025
PPV:21,00 DH

12,90

12,90

12,90

IPRADIA® LP 500 mg
Boîte de 30 comprimés à libération
prolongée



6 118000 023500

IPRADIA® LP 500 mg
Boîte de 30 comprimés à libération
prolongée



6 118000 023500

IPRADIA® LP 500 mg
Boîte de 30 comprimés à libération
prolongée



6 118000 023500

12,90

12,90

12,90

IPRADIA® LP 500 mg
Boîte de 30 comprimés à libération
prolongée



6 118000 023500

IPRADIA® LP 500 mg
Boîte de 30 comprimés à libération
prolongée



6 118000 023500

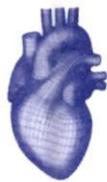
IPRADIA® LP 500 mg
Boîte de 30 comprimés à libération
prolongée



6 118000 023500

Dr Darif Abdellatif

Médecin spécialiste
en maladies Cardiovasculaires
et l'hypertension artérielle



الدكتور ضريف عبداللطيف

طبيب اختصاصي
في أمراض القلب والشرايين
وارتفاع الضغط الدموي

Casablanca, le

Zahr Zineb

- HBAL

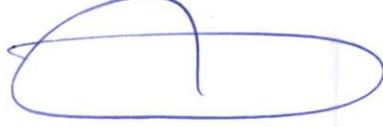
- TSH

- Acetylcholine

LABORATOIRE C.D.A

D'ANALYSES MEDICALES

Dr. AMACHKI Abdellaziz



INPE :
093064640

FACTURE N° 0485/23

CASABLANCA le 18/01/2023
 Nom et prénom MME ZAHIR ZINEB
 Référence 22I245
 Médecin prescripteur Docteur DARIF ABDELLATIF

Acte de biologie demandé	Cotation (B)
Hb GLYCOSYLEE. HEMOGLOBINE GLYCOSYLEE HBA1C	100
TSHu. TSH ultrasensible. THYREOSTIMULINE	250
ACIDE URIQUE SERIQUE (URICEMIE)	30
Total du (B)	B 380
Prise de sang (PC)	0,00 DH
Montant en DH	320,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: **TROIS CENT VINGT DIRHAMS**

LABORATOIRE C.B.A
ANALYSES MÉDICALES
Dr. AMACHKI abdelaziz

Prélèvement du : 18/01/2023 à 09:31

Résultats édités le: 18/01/2023



Prescripteur: Docteur DARIF ABDELLATIF

MME ZAHIR ZINEB

Dossier N° 22I245

Page: 1/2

BIOCHIMIE SANGUINE
(Sur Automate WIENER LAB® CM 250)

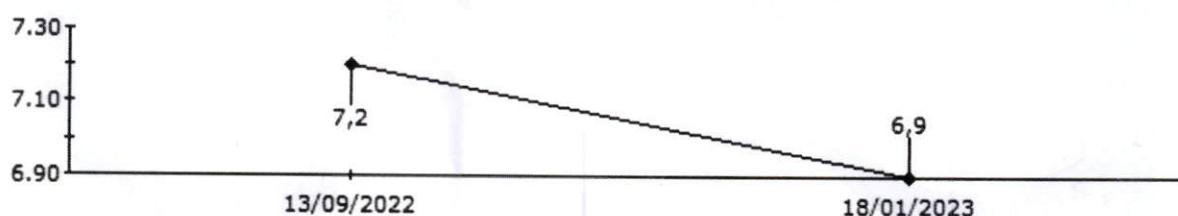
ACIDE URIQUE.....: 40,70 mg/l < 60,00
(Technique enzymatique - Uricase -) 242,17 μ mol/l < 357,00

Recommandations chez un patient goutteux : taux d'acide urique inférieur à 60 mg/L.
(American College of Rheumatology)

HEMOGLOBINE GLYQUEE- HBA1C -
(Technique HPLC sur Automate TOSOH -GX)

HBA1C : 6,9 %

Antécédent du 13/09/22 - 10:06 : 7,2 %



Profil du patient

Sujet non diabétique
Diabète de type 2 traité par antidiabétiques oraux
Diabète de type 2 traité par l'insuline
Patients avec insuffisance rénale chronique
Patients avec antécédents cardio-vasculaires
Diabète de type 1
Femme diabétique enceinte ou envisageant de l'être

HbA1c cible

4 à 6 %
Inf à 6,5 %
Inf à 7 %
Inf à 7,5 %
Inf à 8 %
Inf à 7 %
Inf à 6,5 %



Prélèvement du : 18/01/2023 à 09:31

Résultats édités le: 18/01/2023



Prescripteur: Docteur DARIF ABDELLATIF

MME ZAHIR ZINEB

Dossier N° 22I245

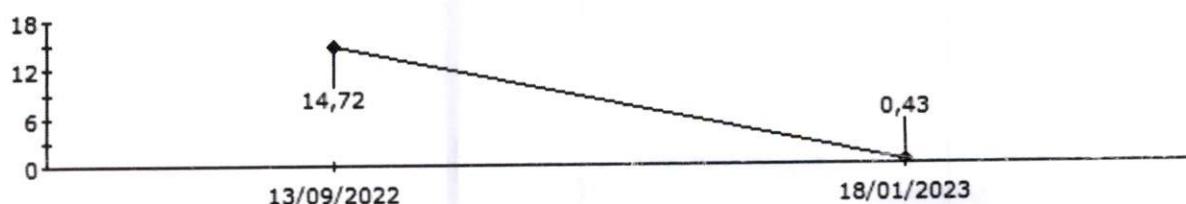
Page: 2/2

HORMONES SANG
(Sur Automates VIDAS , Cobas E411 - Roche®)

TSH ultrasensible..... 0,43 µUI/ml 0,25 à 5,00 µUI/ml

(Technique : ELFA - VIDAS Biomérieux)

Antécédent du 13/09/22 - 10:06 : 14,72 µUI/ml



Interprétation :

Sup à 7 µUI/ml : hypothyroidie

0.25 - 5 µUI/ml : Euthyroidie

Inf à 0.25 µUI/ml : hyperthyroidie

Valeurs de référence chez la femme enceinte :

1er trimestre : 0,10 à 2,50 - 2ème trimestre : 0.20 à 3,00 - 3ème trimestre : 0.30 à 3.00

Demande validée biologiquement par: Dr AbdelAziz AMACHKI

Total de pages: 2

LABORATOIRE
D'ANALYSES MEDICALES
Dr. AMACHKI